



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-299

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1er/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. FRANCOIS, GILLET, HACQUIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE.

Membres en exercice :

25

Présents :

16

Représentés par mandat :

5

Objet: COMMUNES DE POISY ET DE RUMILLY - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION DE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID - TAUX DE PARTICIPATION EXCEPTIONNEL DU SYANE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ADEME « UNE VILLE, UN RESEAU »

Exposé du Président,

Les objectifs locaux inscrits aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, ainsi que les objectifs nationaux établis dans la Loi Energie Climat, encouragent le développement conséquent des réseaux de chaleur ou de froid pour l'alimentation en énergie thermique des bâtiments à partir d'énergies locales et renouvelables.

Dans ce contexte, le SYANE est amené à réaliser des études d'aides à la décision dans le domaine des réseaux de chaleur ou de froid à partir d'énergies renouvelables, en accompagnement des communes et intercommunalités.

Le Syndicat dispose depuis 2020 d'accords-cadres permettant la réalisation de ces études à la survenance de besoins exprimés par les collectivités adhérentes au SYANE. Les dépenses engagées par le SYANE dans le cadre de ces marchés bénéficient classiquement d'un financement de l'ADEME dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux études d'aide à la décision, à hauteur de 60 % du montant TTC des études.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20221208-DEL-2022-299-DE Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022

Dans ce contexte, le taux de participation du Syndicat délibéré par le Comité syndical pour ce type d'études s'établit à 70 % des dépenses HT.

Du fait du contexte géopolitique actuel, et de la pertinence des réseaux de chaleur pour répondre aux problématiques d'indépendance énergétique et de changement climatique, l'ADEME a mis en place un appel à projets « Une ville, un réseau », permettant un financement exceptionnel pour les études de faisabilité menées sur les collectivités de 2.000 habitants à 50.000 habitants.

Ainsi, toute étude lancée entre les mois de mai 2022 et octobre 2022 pouvait bénéficier d'un financement à hauteur de 90 % du montant TTC de la part de l'ADEME.

Le Syndicat a émargé à cet appel à projets pour des études d'aides à la décision susceptibles d'être éligibles à ce dispositif temporaire.

Ainsi, deux nouvelles études de faisabilité de réseaux ont été lauréates de l'appel à projets de l'ADEME, pour des montants d'études et d'aides précisés dans le tableau suivant.

Commune	Montant d'étude (€ TTC)	Aide ADEME (€)
POISY	14.143,20	12.728,88
RUMILLY	23.320,80	20.988,72

Dans ce contexte, il est proposé d'ajuster le taux de participation du SYANE en conséquence en le portant à 90 % du montant TTC des dépenses.

Les membres du Bureau sont invités :

 à donner leur accord à la modification des conditions de participation du SYANE pour les études de POISY et RUMILLY, lauréates de l'appel à projets de l'ADEME « Une ville, un réseau », avec une participation du Syndicat à hauteur de 90 % des montants des dépenses TTC pour la réalisation de ces études.

Le Présider

Adopté à l'unanimité.

Svane

Joël BAUD-GRASSET.

